

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le six décembre, à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de LYNDE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de

Monsieur Jean-Michel PLAETEVOET, Maire.

Etaient présents : MM. PLAETEVOET, WIPLIER, VANLAUWE, LENOIR, Jean-François DAUTRICOURT, COURTOIS, MM STOPIN, COGEZ, BOTTIN, DAUTRICOURT.

Etaient excusés : MM. DEJONGHE, SANTORO, DUMONT, SIX, MM BARTOLOMEO

La conseillère ci-après avait délégué son mandat à : MM BARTOLOMEO à MM Laëtitia DAUTRICOURT.

Un scrutin a eu lieu, Madame Marie-Hélène STOPIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 12 novembre 2020,

7 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021.

Il est demandé d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN

- Des communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine - Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- Des communes d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois(Aisne), Pinon (Aisne), Prémonté (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel(Aisne) avec transfert de la compétence Assainissement Collectif.
- Des communes d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'incendie.

Le conseil adopte à l'unanimité l'adhésion des communes au SIDEN-SIAN .

2. Décision modificative

Diminution sur crédits du compte D 2315 Immos en cours-inst.techn de 4000 euros et augmentation sur crédits ouverts du compte D 2312:Aménagements de terrains de 4000 euros.

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative.

3. Fêtes et cérémonies

Le Président rappelle à l'Assemblée la délibération au Conseil municipal en date du 10 avril 2014 concernant les dépenses imputables à l'article 6232 fêtes et cérémonies.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la liste proposée par son Président, Il demande au Maire d'inscrire les dépenses à l'article 6232.

4. Don de l'association des amis de SAINT-VAAST.

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'Assemblée que les membres de l'Association des Amis de Saint- Vaast ont souhaité prendre en charge le montant du remplacement de la centrale de commande des cloches et l'horlogerie de l'église Saint-Vaast. Le devis présenté par notre prestataire à savoir BODET Campanaire s'élève à 1 875,10 € HT.

Les amis de Saint-Vaast se proposent de verser cette somme sous forme de don à la commune. Monsieur le Président demande au Conseil s'il donne son accord pour accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce don et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations budgétaires pour recevoir cette somme et demande d'inscrire ce don au compte 1328.

QUESTIONS DIVERSES:

1) Inondations

Dimanche 28 novembre dernier, des pluies abondantes se sont abattues sur le village.

Malheureusement, deux habitations ont été particulièrement touchées une, rue de Steenbecque l'autre, rue de Verdun.

Le débordement de la « Longue Becque » a rendu vulnérables ces deux habitations. Monsieur le Maire propose de mettre en place un plan de sauvegarde et aussi de réfléchir sur un annuaire de crise, le but étant d'être très réactifs lors des inondations, lors de problèmes de circulation ou lors de problème d'évacuation de personnes en danger.

2) Licence IV

La propriétaire du Café de la Couronne a fait valoir ses droits à la retraite et l'établissement fermera le 31 décembre 2021 et il serait opportun de pouvoir acheter la licence IV détenue par l'actuelle propriétaire pour pouvoir organiser diverses manifestations communales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut contacter cette dernière pour négocier cette transaction. Les membres présents sont tout à favorables à cette acquisition.